

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2026

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 27 janvier 2026.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Lynda BEAUJEAN - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Nicolas TREILLARD - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Laurent MULLON - Laurent MARIEN - Guillem TEXIER - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ - Stéphanie MORINIERE - Christine COUSIN – Jean-Luc BULET - Philippe DELAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Carine COLLEDGE par David LABICHE - Cynthia VASSORT par Nathalie MARTIN - Candy DION par Lynda BEAUJEAN - Marie MOUFFOKES par Nathalie OGIER.

Secrétaire de séance : Manuel DOMINE

Présents : 25

Absents : 0

Pouvoirs : 4

Pour l'adoption : 29

1-BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION SPECIALE 2026

Code nomenclature : 7.1.2

Le niveau de vote en section d'investissement étant l'opération budgétaire, Monsieur le Maire sollicite une autorisation spéciale d'ouverture de crédits de la section d'investissement pour un montant de **1 180 000 € (16.45%)**, lesquels seront repris au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal unanime approuve l'autorisation spéciale 1/2026 du budget principal.

2-SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE MARITIME (SDEER) – MODIFICATION DES STATUTS POUR AUTORITE LOCALE COMPETENTE DU PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)

Code nomenclature : 8.3.1.

Le Conseil municipal unanime approuve le projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente- Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical du 24 novembre 2025.

3-RIFSEEP – MODIFICATION N°1

MISE EN PLACE D'UNE IFSE SUJETIONS POUR LA RESPONSABILITE DES CENTRES PERISCOLAIRES DELOCALISES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve :

- Le maintien du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus ;
- L'ajout d'une IFSE sujétions pour la responsabilité des centres périscolaires délocalisés dans les conditions et modalités de paiement de l'IFSE sujétions à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Le maintien une part supplémentaire IFSE régie dans le cadre du RIFSEEP ;
- D'autoriser le Maire à fixer le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'intégrer que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes à la mise en place de ce dispositif.

4-BEAUSEJOUR SERVICE TEMPS LIBRE

CONTRACTUALISATION DES PRESTATIONS DES INTERVENANTS

Code nomenclature : 9.1.1

Le Conseil municipal unanime :

- Valide chacun des contrats proposés ;
- Autorise la signature des contrats par le Maire.

5-PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL 2026 – CESSION DE VEHICULES

Nomenclature : 3.2.2

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à :

- Remplir les formalités pour le véhicule hors d'usage destiné à la destruction ;
- Accepter l'offre de reprise de Renault Truck pour le véhicule RENAULT Master plateau immatriculé FE-478-WT, pour un montant TTC de 5 400 € (4 500 € HT) ;
- Autoriser la cession à l'Euro symbolique du véhicule PEUGEOT 2008 immatriculé GB-788-VB au CCAS de Châtelailon-Plage ;
- Réaliser les sorties d'inventaire nécessaires.

6-RÉGIE DES SERVICES À L'ENFANCE – FIXATION D'UN TARIF – SOIREE « JEUX DE SOCIETE » ORGANISEE PAR LE CENTRE DE LOISIRS LA RUCHE

Code nomenclature : 7.1.5

Le Conseil municipal unanime

- Valide le tarif Soirée familiale « Jeux de société » : 5 € par personne (incluant la collation) ;
- Autorise le rattachement des recettes issues de cet événement à la régie des Services à l'Enfance.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 02 mars 2026 à 18h30.

Il lève la séance à 18h50.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

